

Accueil > S'informer > Points d'inform... > Rappel de valsartan : l'ANSM rappelle la conduite à tenir dans un contexte de fortes tensions d'approvisionnement - Point d'Information

## Rappel de valsartan : l'ANSM rappelle la conduite à tenir dans un contexte de fortes tensions d'approvisionnement - Point d'Information

20/12/2018





Suite au rappel de lots de médicaments à base de valsartan effectué fin novembre (laboratoires Mylan et Teva), un nouveau rappel de 64 lots est réalisé à titre de précaution ce jour. Ce rappel concerne l'ensemble des lots du laboratoire Arrow (environ 6% du marché français actuel).

Ce rappel est effectué en raison de l'identification de la présence éventuelle d'une impureté dans ces lots (NDEA).

La conduite à tenir diffusée à l'ensemble des professionnels de santé concernés fin novembre 2018 reste en vigueur. Compte tenu de l'intensification des tensions d'approvisionnement, l'ANSM demande le respect strict de cette conduite à tenir afin de préserver les stocks résiduels de valsartan aux patients pour lesquels il n'existe pas d'alternative.

Les informations sur la disponibilité des médicaments à base de valsartan et autres sartans sont actualisées régulièrement sur le site de l'ANSM .

- Liste des médicaments concernés (14/01/2019)  (156 ko)
- Liste des médicaments non concernés (11/01/2019)  (150 ko)

Pour plus d'informations, un numéro vert est accessible au 0 800 97 14 03.

### Lire aussi

- Nouveau rappel de médicaments à base de valsartan : Informations pour les patients et les professionnels de santé (29/11/2018 )- Point d'Information